PROJET PEDAGOGIQUE EPS

LYCÉE AGRICOLE PRIVÉE
LA TOUCHE
PLOËRMEL (56)

«
Il n'y a pas de vent favorable, pour celui qui ne sait pas où il va »

Olivier DE KERSAUSON

Ce projet a été élaboré par l'ensemble de l'équipe pédagogique
du lycée LA TOUCHE – PLOERMEL
Ce projet est daté, il peut et se doit d'évoluer avec les nouvelles contraintes (lycéens, textes, choix de l'équipe d'E.P.S en lien avec l'équipe éducative)

Lycée LA TOUCHE – PLOERMEL - 2009

Sommaire

1 - Analyse de situation :

- **10** - présentation générale du lycée : http//www.lycee-latouche.com
- **11** - L'équipe
- **12** - Les installations à disposition

2 - TEXTES officiels et E.P.S / cycle de formation:

- **20** - Textes généraux
- **21** - Analyse et profil de la population scolaire par cycle / propositions pour l'EPS
  - 4 eme - 3° A
  - BEP - service aux personnes (SMR) - Vente - agri
  - Bac Pro – commerce - agri
  - S.T.A.V
  - 2° - Bac S
  - BTS – production animale – technologie végétale
- **22** - règlement interne de l'EPS spécifique au lycée
- **23** - L'association Sportive et Culturelle
- **24** - Projet de développement

ANNEXES

- 1 - Textes des différents modules - G3 - MG 3 - M3 - BTS/EPS
- 2 -Texte officiel du BO 25 (20 juin 2004)
- 3 - Fiche médicale pour participer à l'A.S.C
- 4 - Textes officiels pour les déplacements des lycéens / doc administratif Lycée
-5- grilles d'évaluations ccf en corrélation avec le texte officiel du BO 25 (20 juin 2004)

INTRODUCTION :

Pourquoi un projet pédagogique en Education Physique et Sportive ?

L'EPS a trop longtemps été jugée comme matière facultative dans le sens où elle n'apportait pas à l'élève un « savoir » au sens intellectuel du terme. Mais il semble être évident qu'elle s'intègre à part entière dans le projet d'établissement de part toutes les valeurs qu'elle fait naître et développe chez le jeune. Elle est matière d'enseignement au même titre que les matières littéraires ou scientifiques. Elle est évaluée comme toute autre matière.

La multitude des APS supports au sein des différents groupe**s** d'activités est une richesse mais peut également être difficilement compréhensible par un novice, d'où la nécessité d'un projet pédagogique EPS. Ce dernier devra être lisible par tous (élèves*, parents, collègues*…), accessible à tout moment (*site internet du lycée*). Il devra répondre aux objectifs de l'EPS, ainsi qu'à ses compétences (générales *et méthodologiques*). Mais il devra surtout refléter l'état d'esprit et les motivations des enseignants d'EPS.

Missions d'un enseignant d'EPS au lycée .

un enseignant : Un adulte responsable chargé de transmettre à des jeunes des savoirs, des savoirs être, des savoirs faire, et faisant des choix opportuns pour optimiser les apprentissages par rapport à son public.

enseignant d'EPS oui mais qui ? : C'est une personne formée, diplômée qui à la charge de lycéennes et des lycéens. Elle se doit de participer à son développement global (*corps, esprit*). Elle se doit de pouvoir adapter son enseignement en fonction des aptitudes de chaque jeune, mais aussi donner du sens à la notion d'effort en vue de les préparer à **leur vie d'adulte**.

1 - Analyse de situation :

- **10** - présentation générale du lycée : http//www.lycee-latouche.com
- **11** - L'équipe

L'équipe se compose six enseignants à temps plein et d'un enseignant intervenant en option VTT.

	Niveau d'étude	Formation	divers
BOURDIN Françoise	Licence STAPS	Formation continue chaque année via l'IFEAP	Coordinatrice équipe EPS
CHOMAUD FAbrice	Licence STAPS		
EZANIC Marc	Licence STAPS PCEA	Formation continue chaque année via l'IFEAP	
GADEGBEKOU Simon	Licence STAPS PCEA	Formation continue chaque année via l'IFEAP	
MICHEL Nicole	Maîtrise STAPS	Formation continue chaque année via l'IFEAP	
RENAULT Gilles	P.C.E.A Maitrise S.T.A.P.S	Formation continue chaque année via l'IFEAP	Coordinateur I.F.E.A.P Membre du G.A.P

*Voir en annexe fiche par enseignant

- 12 - Les installations à disposition

Le lycée possède ses propres installations :

salle multisports - 1976 - (badminton – sports collectifs)

terrain herbé – pratique de football – rugby – base ball

plateau sportif 2 hand ball – 2 volley ball

des parcours de C.O – 100 balises fixes sur tout le lycée

une piste d'athlétisme de 300 mètres

parcours boisé – technique pour le V.T.T

Le lycée a accès aux installations extérieures de la C.D.C de Ploërmel, les déplacements s'effectuent en navette avec le bus du lycée :

Piscine municipale
Salle de musculation
Dojo
Salle omnisports (Halle avec piste d'athle + 3 terrains de H.B / 9 V.B ou 21 badminton)
Salle omnisports (Taupont – Ploërmel)

Quels sont les sports pratiqués ou enseignés au lycée :

Les compétences relatives à la composante culturelle	**Les groupements ou champs de pratiques**	**Liste nationale des épreuves** (nommées par les activités)
Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	Activités athlétiques	1. Course à pied 2. Course de demi-fond 3. Poids 4. Javelot 6. Triathlon 7. Disque 8. Haie 9. Course de relai
	Activité aquatique	10. Natation
Adapter ses déplacements aux différents types d'environnement	Activités physiques de pleine nature	11. Course d'orientation 12. Escalade 13. *Pratiques équestres option*
Concevoir et réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	Activités gymniques	
	Activités physiques Artistiques	15. Chorégraphie individuelle *16. Chorégraphie collective*
Conduire un affrontement individuel ou collectif	Activités de coopération et d'opposition : sports collectifs	*17. Basket-Ball 22: Hockey* *18. Handball 23: Ultimate* *19. Football 24: Base ball* *20. Rugby* *21 Volley-ball* *APSAES Lycée: FOOTBALL GAELIQUE*
	Activités physiques de sport de combat	25. Judo 26. Lutte 27. Boxe anglaise
	Activités d'opposition duelle sports de raquette	28. Badminton simple 29. Tennis de table simple
Orienter ou développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi	Préparation physique et entretien	30. Musculation 31. Step 32. Circuit training

Quelques A.P.S.A.E.S sont enseignés en plus : football Gaélique – Aqua gym – Ultimate –S.T.E.P

2 - TEXTES officiels et E.P.S / cycle de formation:

- **20** - **Textes généraux pour l'Education Physique et Sportive** pour l'enseignement agricole

L'enseignant E.P.S du ministère de l'agriculture s'appuie sur la note de service :

NOTE DE SERVICE -DGER/POFEGTP/N2003-2033 - Date : 07 MAI 2003

Objet : Définition des modalités d'enseignement et d'évaluation de l'Education Physique et Sportive pour les filières CAPA, BEPA, BTA, baccalauréat professionnel et baccalauréat Technologique de l'enseignement agricole.
Résumé : Enseignement et évaluation de l'éducation physique et sportive en CAPA, BEPA, BTA, Baccalauréat professionnel, baccalauréat technologique de l'enseignement agricole

Synthèse de cette note de service

1) FINALITE

La finalité de l'éducation physique et sportive est de former, par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome. L'E.P.S doit favoriser l'accès au patrimoine culturel et le développement de capacités de jugement, viser l'acquisition de savoirs fondamentaux

2) OBJECTIFS

- l'accès au patrimoine culturel constitué par la diversité des activités physiques, sportives et artistiques, et certaines de leurs formes sociales de pratique ;

- le développement des ressources afin de rechercher par la réussite, l'efficacité dans l'action individuelle et collective, la confiance et la réalisation de soi ;

- l'acquisition des compétences et connaissances nécessaires à l'entretien de la vie physique et au développement de sa santé tout au long de la vie ;

- l'engagement dans une voie de spécialisation par l'approfondissement de la pratique des activités physiques, sportives et artistiques.

3) - LA COMPOSANTE CULTURELLE

Cinq compétences caractérisent le sens des expériences de cette composante culturelle.

- «Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée». La performance est ici entendue au sens général de réalisation

- «Adapter ses déplacements aux différents types d'environnements»

- «Concevoir et réaliser des actions à visée artistique ou esthétique»

- «Conduire un affrontement individuel et/ou collectif»

- «Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi. Une même activité physique peut permettre de construire une ou plusieurs de ces compétences.

4) -LA COMPOSANTE METHODOLOGIQUE

A l'issue de l'enseignement, **quatre compétences** caractérisent cette composante méthodologique :

* «S'engager lucidement dans la pratique de l'activité»

* «Se fixer et conduire de façon de plus en plus autonome un projet d'acquisition ou d'entraînement»

* «Mesurer et apprécier les effets de l'activité»

* «Se confronter à l'application et à la construction de règles de vie et de fonctionnement collectif».

III - STRUCTURATION DE LA FORMATION

1) DEUX ENSEMBLES *(ou listes)* D'ACTIVITES PHYSIQUES SPORTIVES ET ARTISTIQUES

a) Ensemble commun : liste nationale d'activités

b) Ensemble complémentaire : liste régionale d'activités

2) DES PROGRAMMES PAR ACTIVITE PHYSIQUE SPORTIVE ET ARTISTIQUE (APSA)

IV - MISE EN OEUVRE DE LA FORMATION

1) PROGRAMMATION ANNUELLE

- ✓ **un ensemble de trois activités physiques, sportives et artistiques (Deux** APSA, au moins, sont issues de la liste nationale, Le 3° soit nationale ou régionale … et une au moins est collective).
- ✓ Solliciter **les cinq compétences de la composante culturelle sur la durée de la formation.** Chaque activité permet de **solliciter les quatre compétences de la composante méthodologique**

  A cet effet, lorsque plusieurs classes travaillent simultanément, de nouveaux groupes peuvent être constitués. L'enseignement de chaque ensemble de 3 activités est assuré par le même enseignant d'EPS

2) PROGRAMMATION SUR L'ENSEMBLE DU CURSUS

b) Relations avec les autres disciplines

Dans le cadre du projet pédagogique et/ou de la mise en œuvre du référentiel, les thèmes interdisciplinaires et les relations avec d'autres disciplines sont développés en particulier avec la biologie.

c) Relations avec la biologie

La relation avec les sciences biologiques est institutionnalisée et privilégiée dans la mise en œuvre d'un enseignement organisé autour des connaissances nécessaires à la construction des compétences attendues dans les modules G3 du BEPA, MC3 du CAPA, B3 du BTA, M3 du baccalauréat technologique. En ce sens, la cohérence entre la progression de l'enseignement de la biologie et les activités sportives proposées devra être recherchée.

d) Association sportive

Les programmes d'éducation physique et sportive trouvent une continuité dans les activités développées par l'association sportive de l'établissement. Cette association n'est pas le lieu de l'appropriation des programmes. Mais les élèves y sont aussi confrontés aux objectifs de la discipline, tant par l'accès au patrimoine des activités physiques,

que par la mobilisation des ressources pour rechercher l'efficacité de l'action individuelle et collective, l'acquisition de compétences et de connaissances pour poursuivre un développement personnel, la spécialisation dans le domaine des activités physiques.

e) Espaces souhaitables

La mise en œuvre des compétences et connaissances des programmes d'éducation physique et sportive nécessite des espaces couverts suffisants en relation avec l'effectif des élèves concernés et une offre variée d'installations sportives de plein air :
- «réaliser une performance mesurée» nécessite des stades d'athlétisme avec une piste, des sautoirs collectifs, des aires collectives de lancer, un accès aux piscines, des sites artificiels d'escalade, des aires de tir à l'arc, des salles de musculation, etc. ;
- «adapter ses déplacements aux différents types d'environnement» suppose un accès aux aires naturelles (courses d'orientation), aux falaises (escalades), un accès aux piscines, aux aires de jeux, aux sites nautiques (canoë, voile, planche à voile, etc.) ;
- «concevoir et réaliser des actions à visée artistique ou esthétique» suppose un accès aux gymnases, aux praticables de danse ou de gymnastique, et l'usage de matériels spécifiques (gymnastique acrobatique, activités de cirque, etc.) ;
- «coopérer, conduire un affrontement individuel et/ou collectif» suppose l'accès aux grands et petits terrains de jeu, aux salles de sports collectifs, aux salles de badminton et de tennis de table, aux salles de combat, etc. ;
- «orienter et développer les effets de l'AP en vue de l'entretien de soi» suppose l'accès à des espaces appropriés aux pratiques d'entretien (stretching, yoga, relaxation, musculation, aérobic …).

V - EVALUATION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Il s'agit de définir d'une manière générale les modalités du contrôle en cours de formation et de l'épreuve terminale ponctuelle prévus pour l'évaluation de l'éducation physique et sportive dans les différentes filières de l'enseignement agricole :
- épreuve d'éducation physique et sportive, santé et sécurité du CAPA,
- épreuve C du 2ème groupe du BEPA,
- épreuve E3 d'éducation physique et sportive de Baccalauréat professionnel,
- épreuve correspondant au module B3 du BTA,
- épreuve E3 d'éducation physique et sportive du Baccalauréat technologique.

1) LE CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

a) Choix et organisation des épreuves

Le contrôle en cours de formation de l'enseignement obligatoire d'EPS est constitué de trois épreuves. Elles permettent d'évaluer les compétences attendues de trois APSA enseignées au cours des classes de première et terminale. Les APSA support d'épreuves pour le CCF sont proposées aux élèves dès la classe de première. Elles sont regroupées en un ou plusieurs ensembles de trois épreuves issues d'activités de nature différente qui doivent correspondre à trois champs de pratique différents. Une au moins implique une pratique collective.

b) Modalités d'évaluation

Pour chacune des épreuves, l'évaluation de **l'efficacité du candidat représente au moins 60% de la note**.

Selon les épreuves, le pourcentage restant permet de prendre en compte dans l'évaluation plusieurs éléments qui participent à l'atteinte des compétences dont :
- les connaissances de biologie justifiant tel ou tel choix de pratique et relatives au fonctionnement du corps pour pratiquer des activités sportives dans le respect de sa santé ;
- les connaissances complémentaires à la pratique des APSA dont l'organisation corporelle, l'entretien de la santé, la sécurité, la prévisibilité, les rôles sociaux …

Les capacités à mobiliser les connaissances relatives à la biologie qui contribuent à donner du sens à la pratique des APSA sont évaluées au cours d'au moins deux des trois épreuves du CCF. L'une au moins des évaluations est réalisée sous forme orale.

En CAPA, BEPA, BTA, bac techno, l'évaluation de la biologie représente au moins 20% de la note finale obtenue pour le module ou pour la matière.

Il est souhaitable que les questions de biologie :
- soient en relation avec l'APSA support d'épreuve,
- aient été élaborées conjointement par l'enseignant de biologie et l'enseignant d'EPS dans une démarche pluridisciplinaire (Cf. Référentiels de formation: horaires de pluridisciplinarité prévus dans les modules).

Des exemples de combinaisons selon les parts relatives des éléments (efficacité, biologie, connaissances complémentaires) évalués lors de chaque CCF sont présentés en annexe 2.

c) Fiches d'évaluation d'EPS

Une fiche d'évaluation pour chaque épreuve sera construite à partir des fiches par APSA du BOEN (n° 5 du 30 août 2001) au niveau régional par les enseignants d'éducation physique et sportive. Il conviendra dans les propositions de fiche d'évaluation, de faire en sorte que «l'intelligence motrice» ou les stratégies d'action soient valorisées et non pas les stratégies de notation.

3) INAPTITUDE PARTIELLE OU TEMPORAIRE, HANDICAP PHYSIQUE

Les candidats présentant une inaptitude partielle ou un handicap physique attesté par l'autorité médicale scolaire ne permettant pas une pratique assidue des activités physiques et sportives, peuvent bénéficier d'un contrôle adapté.
Si la nature du handicap ne permet pas la mise en œuvre du contrôle adapté, le candidat est dispensé d'épreuve, et le coefficient est neutralisé.
Les candidats présentant une inaptitude temporaire liée à des blessures ou des problèmes de santé attestés par l'autorité médicale scolaire peuvent bénéficier d'épreuves différées. Si l'établissement est dans l'impossibilité de proposer une épreuve différée ou si l'inaptitude temporaire empêche l'évaluation de deux des trois épreuves du CCF, le candidat se voit proposer l'épreuve terminale.
Si le candidat a été évalué en CCF sur au moins deux épreuves et a été déclaré inapte après blessure ou maladie, empêchant l'évaluation d'une seule des trois épreuves, la note du candidat peut être calculée selon la moyenne des notes obtenues aux deux épreuves accomplies.
Si le candidat est encore dans l'incapacité physique attestée de passer l'épreuve terminale à la date fixée, il est dispensé d'épreuve et le coefficient est neutralisé.
Ces dispositions seront portées à la connaissance du président de jury.

En conclusion :

Le protocole d'évaluation dans son ensemble proposé par chaque établissement doit être porté à la connaissance de la communauté éducative à partir du projet EPS l'établissement. Celui ci définit les ensembles d'épreuves proposées aux élèves, les modalités d'organisation du CCF, les aménagements du contrôle adapté et les périodes de l'année scolaire retenues pour les épreuves.
Ce protocole est porté à la connaissance du président de jury.

- 21 - Analyse et profil de la population scolaire par cycle / propositions pour l'EPS

- 4° A - 3° A
- BEP - service aux personnes (SMR) - Vente - agri
- Bac Pro – commerce - agri
- S.T.A.V
- 2° - Bac S
- BTS – production animale – technologie végétale

L'EPS est favorablement perçue dans notre lycée. Cet intérêt concerne toutes les filières de la 3ème aux classes de BTS avec notamment des options V.T.T et Equitation

Quelque soit la filière où les enseignants interviennent, un socle commun d'objectifs transversaux sont présents :

- Amener l'élève à participer avec intérêt et à rechercher à progresser à toutes les activités sportives.
- Respecter les horaires, d'avoir une tenue adéquate
- Respecter les principes de sécurité envers lui-même et les autres
- Rendre le lycéen plus autonome dans sa pratique (échauffement, situation pédagogique, tournoi, rangement et utilisation du matériel)
- Prise de responsabilité au cours des séances

4° A - 3° A

Analyse de la population :

Elève en difficulté scolaire
Elève rencontrant des difficultés de relations/ à l' autorité
Elève manquant souvent de motivation … flou face à l'avenir
Difficulté à se concentrer

Si motivé par l'EPS l'élève le prend comme un espace de défoulement
Aime changer souvent d'activités

Attentes de l'équipe E.P.S :

S'impliquer en cours régulièrement
Rigueur dans l'application du règlement (horaires, tenues, respect)
Respect de soi et des autres

Textes officiels pour les 4° A et 3° A :

Bulletin officiel spécial n° 6 du 28 août 2008

Proposition de cycle pour l'année scolaire : (contenu + évaluation)

Organisation :

4 périodes de 8 à 9 semaines
2 séances hebdomadaires (1 H + 2 H)
2 classes ensembles – travail des deux enseignants en commun
Début d'année basé sur la remise en forme (2 séances minimum)
Exigence : Niveau 2 en 3° A

Séances longues (2 H)

Niveau	*Période 1*	*Période 2*	*Période 3*	*Période 4*
4° A	**Badminton**	**Hand Ball**		**Course d'orientation**
3° A	**Base Ball Hand Ball**	**Badminton Tennis de table**	**NATATION JUDO**	**Kayak escalade**

Séances courtes (1 H)

4° A	**Prépa physique**	**Course de durée**	**Volley**	**Course de relai**
3° A	**Remise en forme**	**Volley ball**	**Hockey -**	**ultimètre**

C.A.P.A – formation intitiale – 2 ans

Analyse de la population :

- Elève issus Majoritairement de 3 Eaet SEGPA : problème de compréhension ce qui peut diminuer le volume de travail durant les séances.
- Concentration difficile
- Aime changer de situation
- TP important : sécurité et posture professionnelle.

Attente de l'équipe éducative + E.P.S :

- Application des consignes.
- Gestion de son potentiel physique
- Sécurité
- Autonomie

Textes officiels pour les B.E.P.A S.MR - Agri

DGER N° 2003 – 7 mai 2003

Proposition de cycle pour l'année scolaire : (contenu + évaluation)

CAPA 1 = 1 heure d'EPUP Travail sur l'exploitation.

4 périodes de 8 à 9 semaines (En fonction des dates des stages.)
1 séance hebdomadaire (2 H)
Début d'année basé sur la remise en forme (2 séances minimum)
Evaluation : 3 CCF

Niveau	*Période 1*	*Période 2*	*Période 3*	*Période 4*
CAPA 1	**P.A**	**Sport Collectif**	**Sport de raquette**	**Course d'orientation**
Term CAPA	**Badminton**	**Musculation**	**Sport collectif**	**Course d'orientation**

B.E.P.A – Agri non renové – 2° année

Analyse de la population :

- Elève jeune et plein de motivation à canaliser
- EPS rime avec récréation
- Niveau hétérogène du fait des origines diverses :
  3 EA, 3 de collège.
- Bon niveau de pratique
- Souci avec la population « équine » souvent motivée que par la pratique de l'équitation.

Attente de l'équipe éducative + E.P.S :

- Implication maximale en cours
- Application des consignes
- Respect de soi et des autres
- Trouver une autonomie

Textes officiels pour les B.E.P.A S.MR - Agri

DGER N° 2003 – 7 mai 2003

Proposition de cycle pour l'année scolaire : (contenu + évaluation)

4 périodes de 8 à 9 semaines (En terminale la période 1 sera adaptée en fonction des dates de stages.)
1 séance hebdomadaire (2 H)
Début d'année basé sur la remise en forme (2 séances minimum)
Evaluation : 3 CCF

Niveau	*Période 1*	*Période 2*	*Période 3*	*Période 4*
SPPA	**Sports collectifs**	**Musclation Step**	**Golf**	**Badminton Tennis de table**
Term BEPA	**Hand Ball**	**Badminton**	**Course d'orientation**	**Athlétisme**

Bac Pro – Agri – Non renové -

Analyse de la population :

- Elèves issus de BEPA et parfois de CAPA
- Motivation pour l'EPS
- Ont déjà la notion de l'effort (de part l'activité professionnelle familiale)
- Notion de responsabilité (se prennent en charge)

Attente de l'équipe éducative + E.P.S :

- Implication maximale en cours
- Application des consignes
- Respect de soi et des autres
- Trouver une autonomie
- Comprendre ce qu'ils font pour pouvoir appliquer lors de leur vie d'adulte.

Textes officiels pour les Bac pro - Agri

DGER N° 2003 – 7 mai 2003

Proposition de cycle pour l'année scolaire : (contenu + évaluation)

4 périodes de 8 à 9 semaines (En terminale la période 1 sera adaptée en fonction des dates de stages.)
1 séance hebdomadaire (2 H) pendant 1 semestre, + heure durant le dernier semestre.
Début d'année basé sur la remise en forme (2 séances minimum)
Evaluation : 3 CCF

Niveau	*Période 1*	*Période 2*	*Période 3*	*Période 4*
1° Bac Pro	**Sport Collectif**	**Musculation**	**Badminton**	**Athlétisme**
Term Bac Pro	**Sport Collectif**	**Badminton**	**Boxe anglaise**	**Athlétisme**

B.E.P.A – S.M.R - Agri

Analyse de la population :

- Oreintation parfois par défaut
- Elèvemanquant de motivation, de spontanéité
- Difficulté à se concentrer, à se motiver pour l'EPS
- Classe souvent hétérogène dans les aptitudes physiques et l'envie face à l'effort.

Attente de l'équipe éducative + E.P.S :

- Implication maximale en cours
- Application des consignes
- Respect de soi et des autres
- Trouver une autonomie

Textes officiels pour les B.E.P.A S.MR - Agri

DGER N° 2003 – 7 mai 2003

Proposition de cycle pour l'année scolaire : (contenu + évaluation)

4 périodes de 8 à 9 semaines (En terminale la période 1 sera adaptée en fonction des dates de stages.)
1 séance hebdomadaire (2 H)
Début d'année basé sur la remise en forme (2 séances minimum)
Evaluation : 3 CCF

Niveau	*Période 1*	*Période 2*	*Période 3*	*Période 4*
SPS	**Remise en forme**	**Volley**	**Badminton**	**Musculation**
Term SAP	**Remise en forme**	**Badminton**	**Course d'orientation**	**Ultimate**

Bac Pro – commerce -

Analyse de la population :

Elève orienté par choix pour l'agriculture
Elève proche du terrain .. T.P.
Elève peu motivé par le travail « intellectuel »
Image de soi parfois négative

Voit l'E.PS comme un espace pour souffler
Volontaire dans l'ensemble

Attente de l'équipe E.P.S :

S'impliquer en cours régulièrement
Respect de soi et des autres
Travailler en sécurité en mobilisant ses ressources

Textes officiels pour les Bac Pro - Agri

B.O N° 2 du 19 février 2009
NOTE DE SERVICE N°2007-137 DU 2-8-2007

Proposition de cycle pour l'année scolaire : (contenu + évaluation)

MODULE E.G.3 (E.PS + Biologie)

4 périodes de 8 à 9 semaines
2 séances hebdomadaires en 1° (1 H + 2 H) – 1 séance en terminale (2 H)
Biologie en seconde bac pro . lien fort E.P.S + biologie
Evaluation : **3 ccf entre 1° et Term**
Début d'année basé sur la remise en forme (2 séances minimum)
Exigence : Niveau 5 en term

Séances longues (2 H)

Niveau	*Période 1*	*Période 2*	*Période 3*	*Période 4*
2 ° B.Pro	RUGBY	MUSCULATION	HAND BALL	GOLF
1° Bac Pro				
Term Bac Pro				

Séances courtes (1 H)

2 ° B.Pro	Remise en forme	Danse bretonne	Hockey -	Jeux athlétiques

Bac TECHNO S.T.A.V

Analyse de la population :

Lycéens sportifs et motivé dans l'ensemble
Ouvert aux options – V.T.T – Equitation
Lycéens motives par son orientation / souhait de poursuite

E.P.S = matière d'enseignement = gain de points

Lycéens provenant de toute la région … interne
Lycéens motivés par la nature – service

Attente de l'équipe E.P.S :

Travailler en sécurité en mobilisant ses ressources pour progresser
Chercher à développer l'autonomie, sans intellectualiser la pratique faire comprendre ce qu'ils font afin de pouvoir reproduire dans leur pratique physique de futurs adultes.

Textes officiels pour le Bac S.T.A.V :

NOTE DE SERVICE N°2007-137 DU 2-8-2007

Proposition de cycle pour les deux années de formation : (contenu + évaluation)
MODULE M.3 (E.PS + Biologie)

4 périodes de 8 à 9 semaines
2 séances hebdomadaires en term (1 H + 2 H) – 1 séance en 1° (2 H)
2 enseignants avec 2 classes – même horaires

Evaluation : **3 ccf entre 1° et Term**
Début d'année basé sur la remise en forme (2 séances minimum)
Exigence : Niveau 5 en term

Séances longues (2 H)

Niveau	*Période 1*	*Période 2*	*Période 3*	*Période 4*
1° Bac STAV	HAND BALL FOOT GAELLIQUE	MUSCULATION S.T.E.P	BADMINTON TENNIS de TABLE	GOLF
Term STAV	BADMINTON TENNIS de TABLE	GOLF STEP	C.O	MUSCULATION NATATION

Séances courtes (1 H)

Term STAV	Remise en forme	Foot gaélique	Course de durée	Course de durée

* «S'engager lucidement dans la pratique de l'activité» - Echauffement individualisé en terminale

* «Se fixer et conduire de façon de plus en plus autonome un projet d'acquisition ou d'entraînement»- notion d'aide dans les situations

* «Mesurer et apprécier les effets de l'activité»- notion de progrès dans le jeu « capacité à jouer juste et dans le rythme »

* «Se confronter à l'application et à la construction de règles de vie et de fonctionnement collectif». – fair play – respect des autres lors des gains ou pertes des matchs

2° Bac S

Analyse de la population :

Jeunes lycéens … attente d'orientation
Groupe agréable, travail régulier en E.P.S
Dynamique et sportif … participe A.S et option Equitation - VTT

Bac S
Motive pour poursuivre des études
Ensemble motivé
Compréhension et mise au travail rapide = beaucoup de volume de travail sur une séance

Attente de l'équipe éducative + E.P.S :

Travail autonome prise en charge de soi
Volonté de progrès
Travailler pour l'avenir gestion de soi – vie futur d'adulte

Textes officiels pour le Bac Scientifique - 2° :

BACCALAURÉAT extraits du BO N° 31du 6 septembre 2007

Proposition de cycle pour l'année scolaire : (contenu + évaluation)

Proposition de cycle pour les deux années de formation : (contenu + évaluation)
Matière E.PS

4 périodes de 8 à 9 semaines
1 séance hebdomadaire en 2) – 1° et Term - (2 H)

2° - 3 classes – 3 enseignants - 3 périodes (5 séances de Spot Col)

Evaluation : **3 CC en Term** S
Début d'année basé sur la remise en forme (2 séances minimum)
Exigence : Niveau 5 en term

Séances hebdomadaire (2 H)

Niveau	*Période 1*	*Période 2*	*Période 3*	*Période 4*
2°	Remise en forme	RUGBY HOCKEY HAND BALL	BADMINTON	GOLF
1° S	Badminton	VOLLEY BALL	Musculation	Course d'orientation
Term S	Remise en forme	MUSCULATION	BADMINTON	HAND BALL

Analyse de la population

- Etudiants d'origine diverses :

Elève du lycée La Touche (série S, STAV, voir Bac Pro)
Elève issus de lycées agricoles, généraux.
Elèves venant de FAC où ils se trouvaient en échec pour différentes

- Jeunes agréables et réceptifs cherchant à bien faire, heureux de faire du sport.
- Etudiants intéressés par les points de l'examen final venant les aider à obtenir le diplôme.

Attente de l'équipe éducative + E.P.S :

- Aider ces jeunes à devenir autonomes et responsables
- Donner à chacun d'entre eux, l'envie de continuer une pratique sportive après leur scolarité.
- Apporter à tous les moyens de s'investir dans le monde associative.

Textes officiels pour les B.E.P.A S.MR - Agri
Prise en compte des textes officiels du ministère de l'agriculture et des objectifs généraux de l'EPS définis dans le BO EN du 02/05/2002
Modification cette année en ce qui concerne le coef 3 pour l'examen.

Proposition de cycle pour l'année scolaire : (contenu + évaluation)

- Première année :

✓ Un cycle d'endurance de 10 séances de 2 heures
Objectif : le tour de l'étang de 16 KMS
Evaluation comptant pour les notations internes au lycée.

✓ Un cycle « Contrat Personnel »
Choix d'une ou de deux activités qui seront reconduites la deuxième année.
Ce cycle servira d'évaluation en fin de cursus pour l'examen officiel. Trois ou quatre séances seront mises en place pour découvrir les exigences pédagogiques et les modalités de l'évaluation.
L'étudiant peut bien évidemment choisir la ou les activités dans une liste imposée par l'enseignant. Il peut aussi choisir le jour de sa ou ses séances dans la semaine en relation avec les professeurs et en fonction aussi des objectifs à atteindre.

Deuxième année :

✓ Un cycle de sport collectif (Volley) pour tous de 10 séances de 2 heures
Evaluation comptant pour les notations internes au lycée.

✓ Un cycle « Contrat Personnel » (suite de la première année)
Reprise du travail de la première année avec adaptation éventuelle. Les étudiants doivent avoir réalisé 30 séances dans ce cycle sur les deux années avant d'être évalués pour l'examen officiel.
Leur formation se terminera par un oral entretien individuel , il s'agit de faire le point et de poser un regard sur leur travail et se donner des perspectives pour le futur.

22 - règlement interne de l'EPS spécifique au lycée

Déplacements :

Bus du lycée : Les élèves utilisent le bus du lycée afin de se rendre sur les différentes infrastructures de Ploërmel.

Pour les déplacements du premier créneau (8 heures 20 – 10 heures 10), les élèves demi – pensionnaires vont directement sur le site de pratique, et les élèves internes de la classe partent à 7 heures 50 avec les élèves internes du lycée La Mennais.

Pour les déplacements du dernier créneau (14 heures 20 – 16 heures 20), les demi-pensionnaires rentrent directement à la place Clémenceau, et les élèves internes rentrent à 16 heures 45 avec les élèves internes du lycée La Mennais.

Sur ces trajets, les élèves sont placés sous la responsabilité de Sylvie, chauffeur du bus du lycée.

Pour tous les autres trajets, l'enseignant accompagne les élèves de la classe.

Voiture personnelle : Pour les déplacements du premier créneau (8 heures 20 – 10 heures 10) et pour les déplacements du dernier créneau (14 heures 20 – 16 heures 20), les élèves possédant pourront venir avec leur véhicule personnel après accord auprès de la direction, de la famille et de la vie scolaire de **façon très exceptionnelle**.

Dispenses et tenue :

Face à un nombre croissant de dispenses « imaginaires », et notamment dans les classes exclusivement féminine et bien souvent pratiquant l'équitation, nous avons mis en place ce règlement validé par le Directeur.

Affaires de sport :

1 oubli : mise en garde
2 oublis : **1 point en moins** sur la note du trimestre, y compris sur la note de CCF.
Pour chaque oubli suivant le second, 1 point sera retiré.

Dispensé imaginaire : sans certificat médical

Retrait de 1 point à partir du deuxième C.M.I sur la note du trimestre

Mot des parents :

Il sera accepté une fois, la séance qui suivra l'élève devra pratiquer ou présenter un certificat médical. Si ce n'est pas le cas, 1 point sera retiré sur la note du trimestre.

Cavalier :

Un cavalier dispensé d' EPS sera automatiquement dispensé d'équitation la séance qui suivra le cours.

Une relation par papier sera établie entre les profs d'équitation et les enseignants d' EPS. Ces derniers seront déposés dans le casier de Corinne PERRON. Si le cavalier se dispense sans raison, ceci figurera sur la papier relais . (cf annexe)

- 23 - L'association Sportive et Culturelle

L'Association Sportive du Lycée La TOUCHE - Ploërmel

L'association sportive de notre lycée répond, en tenant compte de nos spécificités, aux objectifs de l'UGSEL (Union General du Sport Enseignement Libre).

Elle est ouverte à toutes et tous. Elle permet aux lycéennes et lycéens d'avoir :

1. accès aux compétitions sportives – U.G.S.E.L (Athlétisme, Badminton, Cross, natation, raid nature, run et bike, V.T.T)
2. accès à des pratiques de loisirs ou d'entretien de soi ...musculation
3. participer activement aux tâches de responsabilité lors des compétitions pour l'arbitrage, les tables de marque et gestion d'organisation (accueil)

L'organisation du lycée (cours pour les cycles baccalauréats), le nombre important d'internes libres le mercredi après midi avec des aspirations différentes (volonté de sortir de l'établissement, ou de pratiquer librement sans contrainte de compétition) ont amené à définir une organisation :

- L'encadrement de l'association sportive est assuré par quatre enseignants d'EPS, trois accompagnent sur les compétitions UGSEL (Athlétisme, Badminton, Cross, natation, raid nature, run et bike, V.T.T)
- Organisation hebdomadaire :
-

  Mardi - 16 h 30 - 18 h00 _ entraînement VTT
  Mercredi - 13h30 à 15h30 – entraînement ou compétition – Badminton, musculation VTT, Foot
  Jeudi - 16 h 30 – 18 h 00 – entrainement Cross, VTT, Athlétisme
- Le lycée participe régulièrement aux championnats de France U.G.S.E.L (Athlétisme, Badminton, Cross, natation, V.T.T) avec de nombreux titres ou place d'honneur – récompense méritée pour nos lycéens

PROJET :

Dans le cadre des entraînements de course le jeudi soir, possible inscription d'un groupe de filles à « LA VANNETAISE ». C'est une course exclusivement réservée aux filles et dont les gains sont entièrement reversé pour une association soutenant les femmes atteintes d'un cancer. Cette année la course aura lieu le Dimanche 11 Octobre.

- 24 - Projet de développement

Notre salle omnisports date des années 1970, elle commence à montrer de vrais signes de faiblesse (détérioration de l'étanchéité du toit, vestiaire en état de délabrement, eau des douches chaudes ou froides suivant le moment de la journée.

3 - Les objectifs des enseignants d'EPS .

3.1: Demande et souhaits de l'équipe dans l'acquisition des compétences en EPS.

Après analyse des réponses données par l'ensemble des enseignants d'EPS et et celles de notre public d'apprenants, nous privilégions les objectifs suivants:

- amener l'élève à participer avec intérêt à toutes les activités sportives.
- faire en sorte que l'élève soit plus autonome dans sa pratique (échauffement, atelier, tournoi, animation d'un exercice...)
- respecter les principes de sécurité pour lui et pour les autres.
- faire prendre plus de responsabilités pendant les cours ou à l'Association sportive (arbitrage, managérat, organisateur de tournoi au lycée, marqueur...)

3.2 : Quel élève souhaiterions nous voir sortir du lycée ?

Des élèves autonomes, responsables ayant trouvés au lycée la notion du goût de l'effort et l'envie de pratiquer et découvrir les APS. Des jeunes ayant compris l'importance et le comment de la pratique sportive afin d'assumer les enjeux de leur vie d'adulte :

- ✓ Respect de leur corps et de ses besoins.
- ✓ Souci de l'autre.
- ✓ S'engager dans la vie communautaire (association, commune…)
- ✓ Pouvoir s'assumer dans la ou les activités sportives choisies.
- ✓ Prendre conscience de l'intérêt d'une pratique sportive tout au long de sa vie.

4- L'option VTT

Analyse de la population :

Les élèves commencent en classe de seconde :

- ✓ Sont nouveau dans l'établissement et ne se connaissent pas.
- ✓ Arrivent d'un premier cycle où les exigences étaient bien différentes.
- ✓ Viennent de collèges bien inégaux sur le plan sportif (matériel et organisation)
- ✓ Ont un approche du VTT très différente.

Tous les élèves du lycée peuvent choisir, dans une liste de propositions qui regroupe l'équitation, le théâtre et le VTT, de participer à cette dernière.

De plus, les élèves des classes de terminales ont l'opportunité de prendre cette activité en option pour l'examen officiel. Une évaluation trimestrielle est effectuée pour tous les niveaux de classes et s'intègre dans l'ensembledes notes sous forme de points bonus.

Attente de l'équipe :

Comme le mot « option » le signifie (du latin optio = je choisis), ce sont des élèves volontaires qui choisissent ce temps de formation, différent dans l'esprit, des cours obligatoires.

Ces deux heures hebdomadaires, sont des moments privilégiés pour une formation de citoyens lucides et autonomes, capable de s'investir dans une association sportive ou autre pour encadrer des plus jeunes.

Etre capable d'accompagner des jeunes en sport-vacances, en colonie, dans les communes près des écoles de cyclisme ou cyclotourisme, préparer des randonnée, demandent des qualités spécifiques :

- ✓ Un comportement exemplaire (tenue et langage corrects)
- ✓ Une attitude enthousiaste et solidaire
- ✓ Un minimum de compétences techniques
- ✓ Une attention particulière pour sa sécurité et celle des autres
- ✓ Un respect de l'environnement, des gens et de la nature.

Accepter de rendre service, consentir à aider les autres est un engagement qui permet de progresser techniquement mais aussi psychologiquement dans la connaissance de soi-même à travers les relations humaines.

MOYENS :

Pour chaque niveau de classe, il y a deux heures d'option hebdomadaire.
L'année est divisée en trois parties :

1- Premier trimestre axé sur l'endurance et la maniabilité
2- Deuxième trimestre axé sur l'orientation et la lecture de carte.
3- Troisième trimestre axé sur la technique (trial)

Tout au long de la formation nous parlons de SÉCURITÉ durant les séances ; Comment rouler en groupe sur la route, en campagne. Et nous abordons bien évidemment tout ce qui a attrait à la connaissance du VTT ; Son entretien et son bon fonctionnement.

Nous abordons aussi les thèmes liés à l'environnement et au comportement en groupe tels que : la connaissance des différents milieux, le respect des autres utilisateurs et des lieux et la capacité à porter un jugement critique sur les abus qui sont faits dans ce domaine.

L'apprentissage de la vie collective est indispensable à cette activité : aide et entraide lors des déplacements, avertir les autres des dangers, se stimuler mutuellement si nécessaire, donner un coup de main pour préparer, conseiller lors de passage difficile…

Les élèves participent régulièrement à des cours de mécanique afin de pouvoir être autonome et d'assurer l'entretien et les réparations fréquentes

Des propositions sont faites pour ceux qui souhaitent faire de la compétition, et ceci à deux niveaux : soit scolaire le mercredi, soit FFC durant le week-end et donc d'appartenir à notre club ou à un club de leur commune. Afin de bien préparer les jeunes qui veulent aller plus loin, nous organisons deux entraînements par semaine.

5- Cas particuliers

5.1 : Pratique avec démonstration.

Dans un souci de sécurité, et d'intégrité physique, l'enseignant d'EPS se doit de faire des démonstrations ou corriger des postures, il y a donc parfois des contacts physiques nécessaires.

5.2 : Consignes

Si une APS entraîne des risques pour l'élève, les consignes sont rappelées verbalement ou par affichage. Exemple : lors de l'attente en attaque au base - ball, des situations pour maintenir les muscles chauds sont proposées.(Des situations à réaliser individuellement.)

5.3 : Vérification des installations

Le coordinateur de l'équipe EPS se doit, tous les mois de vérifier les différentes installations sportives (But, Panier de basket, ….). Ensuite, il doit aller signer un registre dans le bureau de l'économe et signaler tous problèmes éventuels.

ANNEXES /

NOTE DE SERVICE -DGER/POFEGTP/N2003-2033 - Date : 07 MAI 2003

Objet : Définition des modalités d'enseignement et d'évaluation de l'Education Physique et Sportive pour les filières CAPA, BEPA, BTA, baccalauréat professionnel et baccalauréat Technologique de l'enseignement agricole.
Résumé : Enseignement et évaluation de l'éducation physique et sportive en CAPA, BEPA, BTA, Baccalauréat professionnel, baccalauréat technologique de l'enseignement agricole

5) FINALITE

Comme les autres disciplines, l'éducation physique et sportive participe aux missions définies pour le lycée : **Favoriser l'accès au patrimoine culturel et le développement de capacités** de jugement, **viser l'acquisition de savoirs fondamentaux** sans lesquels les lycéens ne pourraient devenir des citoyens responsables et ouverts, susceptibles de s'intégrer dans une société démocratique. Dans le cadre de ces missions, **la finalité de l'éducation physique et sportive est de former, par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques, un citoyen cultivé, lucide, autonome**. Ce citoyen est responsable de la conduite de sa vie corporelle pendant la scolarité et tout au long de la vie, attentif aux relations sociales, pleinement acteur et critique dans l'évolution des pratiques culturelles.

6) OBJECTIFS

L'apport de l'éducation physique et sportive à la formation globale est particulier, original et irremplaçable. Son enseignement fait vivre à tous les élèves des expériences corporelles collectives et individuelles qui permettent au travers de la réussite, donc de l'efficacité de chacun, l'accès à une citoyenneté en acte, l'équilibre et le développement personnel, la réalisation de soi. Se confronter aux activités physiques, sportives et artistiques, permet de vivre une diversité d'expériences corporelles, afin d'enrichir et d'élargir ses connaissances, ses compétences, ses savoirs, ses aptitudes. Parmi ces expériences, les lycéens ont la possibilité de réaliser des performances en relation au temps et à l'espace, de s'adapter à différents environnements, de concevoir et réaliser des actions à visées artistique et esthétique, de se confronter à autrui selon des codes, des règles et une éthique. En même temps, ils doivent apprendre à s'engager dans l'activité, à prendre des risques et contrôler leur engagement, à développer leurs propres ressources pour acquérir une meilleure connaissance de soi, à planifier un projet d'apprentissage et/ou d'entraînement, à apprécier les effets de la pratique sur eux-mêmes et sur l'environnement, à échanger collectivement et développer des attitudes citoyennes. Toutes ces expériences sont mêlées dans chaque activité physique, sportive et artistique, et concourent au développement de l'élève. Ces expériences corporelles favorisent :

- l'accès au patrimoine culturel constitué par la diversité des activités physiques, sportives et artistiques, et certaines de leurs formes sociales de pratique ;

- le développement des ressources afin de rechercher par la réussite, l'efficacité dans l'action individuelle et collective, la confiance et la réalisation de soi ;

- l'acquisition des compétences et connaissances nécessaires à l'entretien de la vie physique et au développement de sa santé tout au long de la vie ;

- l'engagement dans une voie de spécialisation par l'approfondissement de la pratique des activités physiques, sportives et artistiques.

7) - LA COMPOSANTE CULTURELLE

Elle permet de confronter les élèves à la diversité des activités physiques, sportives et artistiques, à certaines de leurs pratiques sociales, de les faire accéder à la signification culturelle de chacune, de provoquer leur adaptation aux situations spécifiques qu'elles proposent. Ainsi l'enseignement prend appui sur le patrimoine national et régional, dans

ses dimensions passées et actuelles. Cette appropriation est significative d'un lycéen culturellement et physiquement éduqué. Les règles constitutives et les codes régissant les activités physiques déterminent l'enjeu culturel et didactique de chaque activité. Comprendre et accepter ces règles, participer à leur évolution ou leur adaptation en milieu scolaire est une nécessité pour chacun, dans la perspective d'une citoyenneté en acte dans
le domaine des activités physiques, sportives et artistiques. Elle offre aux élèves la possibilité d'acquérir certaines compétences significatives de cette appropriation culturelle. A l'issue de l'enseignement, **cinq compétences caractérisent le sens des expériences de cette composante culturelle.**

- «Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée». La performance est ici entendue au sens général de réalisation

- «Adapter ses déplacements aux différents types d'environnements»

- «Concevoir et réaliser des actions à visée artistique ou esthétique»

- «Conduire un affrontement individuel et/ou collectif»

- «Orienter et développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi. Une même activité physique peut permettre de construire une ou plusieurs de ces compétences.

8) -LA COMPOSANTE METHODOLOGIQUE

La confrontation directe et étroite à la pratique des activités physiques implique l'acquisition de méthodes, d'attitudes, de démarches réflexives favorables aux apprentissages. Ces outils ne sont pas construits indépendamment de la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques, bien identifiées. Mais ils doivent être définis et transmis si l'on veut offrir aux lycéens la possibilité d'accéder aux savoirs qui permettent de conforter un projet personnel.
A l'issue de l'enseignement, quatre compétences caractérisent cette composante méthodologique :

**** «S'engager lucidement dans la pratique de l'activité»***
Les élèves apprennent à s'engager et se contrôler dans l'activité, à développer leurs ressources pour acquérir une meilleure connaissance de soi. Cette compétence implique de connaître et utiliser les méthodes de préparation à l'effort pour entrer dans une activité, de connaître et utiliser les règles de sécurité inhérentes à chacune, de connaître le matériel et de l'utiliser de façon appropriée. Les élèves s'engagent dans l'activité en prenant des risques tout en assurant leur propre sécurité et celle des autres. Elle suppose aussi de répartir son effort dans l'activité, par exemple, entre des phases d'effort et de récupération. Après l'activité, elle suppose de réguler son niveau d'énergie pour aborder dans le calme d'autres situations. Les élèves construisent ainsi une hygiène de vie.

**** «Se fixer et conduire de façon de plus en plus autonome un projet d'acquisition ou d'entraînement»***
Les élèves apprennent à conduire individuellement et/ou collectivement une séquence d'apprentissage, à planifier un programme de transformation sur un aspect technique précis, à planifier un entraînement sur un temps plus long, à concevoir et mener un programme de préparation physique.
**** «Mesurer et apprécier les effets de l'activité»***
Les élèves apprennent à mesurer et apprécier les effets de leur action, de celle des autres.
Pour eux-mêmes, ils apprennent à éprouver les conséquences de l'activité, à construire des repères extéroceptifs et proprioceptifs. Par l'observation des autres, ils parviennent à distinguer les conduites d'apprentissage efficaces.

**** «Se confronter à l'application et à la construction de règles de vie et de fonctionnement collectif».***
Les élèves apprennent à échanger dans un groupe en respectant ou en construisant des règles collectives d'organisation de la classe ou du groupe de travail, à porter un regard critique sur les excès inhérents à la pratique de certaines formes d'activités, à construire une opinion sur le sport, etc. Les élèves peuvent aussi commenter les performances des sportifs de haut niveau afin de devenir des spectateurs lucides et éclairés.
Chaque activité physique, sportive et artistique permet de construire à des degrés divers les quatre compétences de la composante méthodologique.
Ces composantes, culturelle et méthodologique, constituent les fondements de l'éducation physique et sportive.

III - STRUCTURATION DE LA FORMATION
1) DEUX ENSEMBLES *(ou listes)* D'ACTIVITES PHYSIQUES SPORTIVES ET

ARTISTIQUES

En fonction des caractéristiques régionales et locales, des choix de l'équipe pédagogique, des décisions de l'enseignant, les activités physiques programmées sont très diverses. Afin d'assurer une homogénéité nationale et de respecter les particularités locales, deux ensembles d'activités sont proposés : un ensemble commun et un ensemble complémentaire.

a) Ensemble commun : liste nationale d'activités

Cette liste est constituée des activités les plus fréquemment enseignées dans les établissements scolaires : volley-ball, basket-ball, hand-ball, football, rugby, badminton, tennis de table, courses, sauts, lancers, triathlon, natation, gymnastique artistique, gymnastique acrobatique, escalade, course d'orientation, danse, judo, lutte, course en durée, musculation, pratiques équestres.

b) Ensemble complémentaire : liste régionale d'activités

S'il est souhaitable de tendre vers une harmonisation des activités physiques enseignées, il est aussi nécessaire de favoriser l'innovation locale. Dans ce cadre, une liste de trois activités peut être proposée par les équipes pédagogiques des établissements de la région et est validée par le Service Régional de Formation et de Développement (SRFD).

A titre d'exemple, les activités proposées peuvent être : ski, voile, canoë-kayak, équitation, gymnastique aérobic, tir à l'arc, activités de cirque, etc

2) DES PROGRAMMES PAR ACTIVITE PHYSIQUE SPORTIVE ET ARTISTIQUE (APSA)

Référence : fiches par APSA du BOEN n°5 du 30 août 2001

Ces fiches constituent une référence nationale et un guide pour les enseignants et les équipes pédagogiques. Les activités physiques de l'ensemble commun et de l'ensemble complémentaire y sont présentées selon les principes suivants :

- chaque activité physique est présentée en référence à la compétence culturelle qu'elle sollicite de façon prioritaire, par exemple : produire une performance en triathlon athlétique, en natation sportive, maîtriser ses déplacements en course d'orientation, concevoir et réaliser un projet artistique en danse, s'affronter pour gagner un rapport de force en judo ou au badminton ;
- chaque activité physique enseignée permet de construire à des degrés divers les quatre compétences de la composante méthodologique. Les fiches par activité sont présentées selon le modèle unique suivant qui garantit une homogénéité :

ACTIVITE	COMPETENCES ATTENDUES		CLASSE ET NIVEAU
CONNAISSANCES			
INFORMATIONS	PROCEDURES		
	Techniques et tactiques	Connaissance sur soi	Savoir-faire sociaux
SITUATION PROPOSEE			

Ces fiches proposent des situations caractéristiques de chaque niveau de classe. Pour chaque situation sont définies les connaissances à acquérir (informations, techniques et tactiques, connaissances sur soi, savoir-faire sociaux). Des compétences attendues résument ce qu'il est essentiel d'atteindre dans chaque activité.

Pour chaque activité physique des deux ensembles, on distingue trois niveaux de compétences

Le niveau 1 correspond au niveau minimal exigible pour les filières CAPA et BEPA.

Le niveau 2 correspond au niveau minimal exigible pour les filières du baccalauréat professionnel, BTA et baccalauréat technologique ainsi qu'au niveau maximal exigible pour les filières CAPA et BEPA.

Le niveau 3 correspond au niveau maximal exigible pour les filières du baccalauréat professionnel, BTA et baccalauréat technologique.

IV - MISE EN OEUVRE DE LA FORMATION

Dans le respect de l'autonomie des équipes pédagogiques, mais afin de garantir une homogénéité nationale de la formation une programmation minimale est proposée.

4) PROGRAMMATION ANNUELLE

En classe de seconde professionnelle ou de première BTA, baccalauréat professionnel, baccalauréat technologique ou en première année de CAPA, **au moins un ensemble de trois activités physiques, sportives et artistiques est proposé aux élèves**. Deux APSA, au moins, sont issues de la liste nationale. La troisième est choisie soit dans la liste nationale, soit dans la liste régionale. Parmi ces activités, une au moins est collective.
Les activités sont choisies de manière à solliciter **les cinq compétences de la composante culturelle sur la durée de la formation**. Chaque activité permet de **solliciter les quatre compétences de la composante méthodologique**. Ces choix devront être explicités et argumentés auprès des élèves et présentés à titre d'information à la communauté éducative (projet EPS du projet d'établissement). Lorsque l'établissement propose plusieurs ensembles de 3 activités, la répartition des élèves s'effectue, dans la mesure du possible, en tenant compte de leurs voeux. A cet effet, lorsque plusieurs classes travaillent simultanément, de nouveaux groupes peuvent être constitués. L'enseignement de chaque ensemble de 3 activités est assuré par le même enseignant d'EPS

5) PROGRAMMATION SUR L'ENSEMBLE DU CURSUS

Les équipes pédagogiques puiseront dans les deux listes les activités proposées afin d'offrir une programmation polyvalente et équilibrée au cours du cursus de formation, et d'atteindre les cinq compétences de la composante culturelle du programme. La Participation des élèves, On insiste particulièrement sur l'engagement personnel de l'élève dans l'activité physique retenue et l'implication dans les différents collectifs. Le plus souvent l'élève est invité à préciser son projet personnel dans l'activité, à identifier les relations entre les projets individuels et collectifs, au sein d'une équipe, d'un groupe de travail, de la classe, à exprimer ses choix, ses goûts. Cet investissement dans l'activité et la vie de la classe peut donner lieu à une analyse plus raisonnée ou réflexive sur la pratique des activités. On incite notamment l'élève à réfléchir aux risques de blessures, aux excès possibles dans la pratique de certaines activités, etc. Les élèves sont invités à participer à l'animation de certaines séquences de travail. Cela peut constituer une garantie du maintien de la pratique de l'activité physique après le lycée.

b) Relations avec les autres disciplines

Dans le cadre du projet pédagogique et/ou de la mise en œuvre du référentiel, les thèmes interdisciplinaires et les relations avec d'autres disciplines sont développés en particulier avec la biologie.

c) Relations avec la biologie

La relation avec les sciences biologiques est institutionnalisée et privilégiée dans la mise en œuvre d'un enseignement organisé autour des connaissances nécessaires à la construction des compétences attendues dans les modules G3 du BEPA, MC3 du CAPA, B3 du BTA, M3 du baccalauréat technologique. En ce sens, la cohérence entre la progression de l'enseignement de la biologie et les activités sportives proposées devra être recherchée.

d) Association sportive

Les programmes d'éducation physique et sportive trouvent une continuité dans les activités développées par l'association sportive de l'établissement. Cette association n'est pas le lieu de l'appropriation des programmes. Mais les élèves y sont aussi confrontés aux objectifs de la discipline, tant par l'accès au patrimoine des activités physiques, que par la mobilisation des ressources pour rechercher l'efficacité de l'action individuelle et collective, l'acquisition de compétences et de connaissances pour poursuivre un développement personnel, la spécialisation dans le domaine des activités physiques.

e) Espaces souhaitables

La mise en œuvre des compétences et connaissances des programmes d'éducation physique et sportive nécessite des espaces couverts suffisants en relation avec l'effectif des élèves concernés et une offre variée d'installations sportives de plein air :
- «réaliser une performance mesurée» nécessite des stades d'athlétisme avec une piste, des sautoirs collectifs, des aires collectives de lancer, un accès aux piscines, des sites artificiels d'escalade, des aires de tir à l'arc, des salles de musculation, etc. ;
- «adapter ses déplacements aux différents types d'environnement» suppose un accès aux aires naturelles (courses d'orientation), aux falaises (escalades), un accès aux piscines, aux aires de jeux, aux sites nautiques (canoë, voile, planche à voile, etc.) ;

- «concevoir et réaliser des actions à visée artistique ou esthétique» suppose un accès aux gymnases, aux praticables de danse ou de gymnastique, et l'usage de matériels spécifiques (gymnastique acrobatique, activités de cirque, etc.) ;
- «coopérer, conduire un affrontement individuel et/ou collectif» suppose l'accès aux grands et petits terrains de jeu, aux salles de sports collectifs, aux salles de badminton et de tennis de table, aux salles de combat, etc. ;
- «orienter et développer les effets de l'AP en vue de l'entretien de soi» suppose l'accès à des espaces appropriés aux pratiques d'entretien (stretching, yoga, relaxation, musculation, aérobic …).

V - EVALUATION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Il s'agit de définir d'une manière générale les modalités du contrôle en cours de formation et de l'épreuve terminale ponctuelle prévus pour l'évaluation de l'éducation physique et sportive dans les différentes filières de l'enseignement agricole :
- épreuve d'éducation physique et sportive, santé et sécurité du CAPA,
- épreuve C du 2ème groupe du BEPA,
- épreuve E3 d'éducation physique et sportive de Baccalauréat professionnel,
- épreuve correspondant au module B3 du BTA,
- épreuve E3 d'éducation physique et sportive du Baccalauréat technologique.

1) LE CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION

a) Choix et organisation des épreuves

Le contrôle en cours de formation de l'enseignement obligatoire d'EPS est constitué de trois épreuves. Elles permettent d'évaluer les compétences attendues de trois APSA enseignées au cours des classes de première et terminale. Les APSA support d'épreuves pour le CCF sont proposées aux élèves dès la classe de première. Elles sont regroupées en un ou plusieurs ensembles de trois épreuves issues d'activités de nature différente qui doivent correspondre à trois champs de pratique différents. Une au moins implique une pratique collective. Pour chaque ensemble de 3 épreuves, deux épreuves au moins sont choisies sur la liste nationale. La troisième peut être issue de la liste régionale arrêtée par le SFRD. Les trois épreuves de l'ensemble permettent d'évaluer au moins deux des compétences relatives à la composante culturelle de l'enseignement. Plusieurs ensembles peuvent être proposés au choix de l'élève mais l'évaluation ne portera que sur un ensemble. Une épreuve peut être programmée en première année mais, ne peut être envisagée qu'à l'issue d'un enseignement pour l'APSA support d'une durée d'au moins 30 heures de formation. L'évaluation est individuelle. Les trois épreuves participent de façon équivalente à l'élaboration de la note finale. L'évaluation des APSA est réalisée par l'enseignant d'EPS, elle pourra, si les conditions le permettent, être réalisée par deux examinateurs dont l'un est obligatoirement l'enseignant d'EPS du groupe classe.
Cf. annexe 1 : activités / épreuves de la liste nationale classées selon les compétences de la composante culturelle et selon les champs de pratiques.

b) Modalités d'évaluation

Pour chacune des épreuves, l'évaluation de **l'efficacité du candidat représente au moins 60% de la note**.

Selon les épreuves, le pourcentage restant permet de prendre en compte dans l'évaluation plusieurs éléments qui participent à l'atteinte des compétences dont :
- les connaissances de biologie justifiant tel ou tel choix de pratique et relatives au fonctionnement du corps pour pratiquer des activités sportives dans le respect de sa santé ;
- les connaissances complémentaires à la pratique des APSA dont l'organisation corporelle, l'entretien de la santé, la sécurité, la prévisibilité, les rôles sociaux …

Les capacités à mobiliser les connaissances relatives à la biologie qui contribuent à donner du sens à la pratique des APSA sont évaluées au cours d'au moins deux des trois épreuves du CCF. L'une au moins des évaluations est réalisée sous forme orale.
En CAPA, BEPA, BTA, bac techno, l'évaluation de la biologie représente au moins 20% de la note finale obtenue pour le module ou pour la matière.
Il est souhaitable que les questions de biologie :
- soient en relation avec l'APSA support d'épreuve,
- aient été élaborées conjointement par l'enseignant de biologie et l'enseignant d'EPS dans une démarche pluridisciplinaire (Cf. Référentiels de formation: horaires de pluridisciplinarité prévus dans les modules).

Des exemples de combinaisons selon les parts relatives des éléments (efficacité, biologie, connaissances complémentaires) évalués lors de chaque CCF sont présentés en annexe 2.

c) Fiches d'évaluation d'EPS

Une fiche d'évaluation pour chaque épreuve sera construite à partir des fiches par APSA du BOEN (n° 5 du 30 août 2001) au niveau régional par les enseignants d'éducation physique et sportive. Il conviendra dans les propositions de fiche d'évaluation, de faire en sorte que «l'intelligence motrice» ou les stratégies d'action soient valorisées et non pas les stratégies de notation.

L'EVALUATION DE l'OPTION FACULTATIVE

Cette évaluation se fait uniquement en contrôle en cours de formation en complément des trois épreuves de CCF obligatoires. Les compétences attendues qui caractérisent le niveau trois pour les élèves de terminales baccalauréat professionnel, brevet de technicien agricole, baccalauréat technologique constituent le niveau exigible (cf. tableau page 8).
L'élève présente une épreuve portant soit sur une APSA déjà programmée dans l'enseignement obligatoire si au moins trois compétences de la composante culturelle sont visées grâce à cet ensemble, soit sur une APSA nouvelle si seulement deux compétences de la composante culturelle sont visées. Cette épreuve s'ajoute alors aux trois épreuves obligatoires. Les trois épreuves obligatoires et l'épreuve facultative permettent de vérifier qu'au moins trois compétences de la composante culturelle sont acquises. Une note individuelle sur 20, arrondie au point entier le plus proche, est proposée par l'enseignant d'EPS.

6) INAPTITUDE PARTIELLE OU TEMPORAIRE, HANDICAP PHYSIQUE

Les candidats présentant une inaptitude partielle ou un handicap physique attesté par l'autorité médicale scolaire ne permettant pas une pratique assidue des activités physiques et sportives, peuvent bénéficier d'un contrôle adapté.
Si la nature du handicap ne permet pas la mise en œuvre du contrôle adapté, le candidat est dispensé d'épreuve, et le coefficient est neutralisé.
Les candidats présentant une inaptitude temporaire liée à des blessures ou des problèmes de santé attestés par l'autorité médicale scolaire peuvent bénéficier d'épreuves différées. Si l'établissement est dans l'impossibilité de proposer une épreuve différée ou si l'inaptitude temporaire empêche l'évaluation de deux des trois épreuves du CCF, le candidat se voit proposer l'épreuve terminale.
Si le candidat a été évalué en CCF sur au moins deux épreuves et a été déclaré inapte après blessure ou maladie, empêchant l'évaluation d'une seule des trois épreuves, la note du candidat peut être calculée selon la moyenne des notes obtenues aux deux épreuves accomplies.
Si le candidat est encore dans l'incapacité physique attestée de passer l'épreuve terminale à la date fixée, il est dispensé d'épreuve et le coefficient est neutralisé.
Ces dispositions seront portées à la connaissance du président de jury.

En conclusion :

Le protocole d'évaluation dans son ensemble proposé par chaque établissement doit être porté à la connaissance de la communauté éducative à partir du projet EPS l'établissement. Celui ci définit les ensembles d'épreuves proposées aux élèves, les modalités d'organisation du CCF, les aménagements du contrôle adapté et les périodes de l'année scolaire retenues pour les épreuves.
Ce protocole est porté à la connaissance du président de jury.

ANNEXE 1
LISTE NATIONALE DES EPREUVES

Les compétences relatives à la composante culturelle	Les groupements ou champs de pratiques	Liste nationale des épreuves (nommées par les activités)
Réaliser une performance mesurée à une échéance donnée	Activités athlétiques	1. Course à pied 2. Course de demi-fond 3. Poids 4. Javelot 5. Saut en hauteur 6. Triathlon
	Activité aquatique	7. Natation
Adapter ses déplacements aux différents types d'environnement	Activités physiques de pleine nature	8. Course d'orientation 9. Escalade 10. Pratiques équestres

Concevoir et réaliser des actions à visée artistique ou esthétique	Activités gymniques	*11. Acrosport (gymnastique acrobatique)* 12. Agrès (gymnastique artistique) 13. Saut de cheval
	Activités physiques Artistiques	14. Chorégraphie individuelle *15. Chorégraphie collective*
Conduire un affrontement individuel ou collectif	Activités de coopération et d'opposition : sports collectifs	*16. Basket-Ball* *17. Handball* *18. Football* *19. Rugby* *20. Volley-ball*
	Activités physiques de sport de combat	21. Judo 22. Lutte
	Activités d'opposition duelle sports de raquette	23. Badminton simple *24. Badminton double* 25. Tennis de table simple *26. Tennis de table double*
Orienter ou développer les effets de l'activité physique en vue de l'entretien de soi	Préparation physique et entretien	27. Musculation

Pour certaines filières, l'enseignant concerné travaillera avec certains textes de l'E.N. Nous les noterons sur les fiches « Analyse et profil de la population scolaire par cycle / propositions pour l'EPS » .. Bac S.T.A.V – Bac S